



→ Jérôme

reçu le
- 7 AOUT 2017

Pays de Meslay-grez

**CENTRE RÉGIONAL de la PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE
BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE**

Monsieur le Président
Pays de Meslay-Grez
Pôle intercommunal - BP 16
1 voie de la Guiterrière
53170 Meslay du Maine

Saint Herblain, le 4 août 2017

Dossier suivi par Bruno Longa
Objet : Projet de PLU arrêté
Commune de Saint Denis du Maine

Monsieur le Président et cher collègue,

J'ai bien reçu le projet de PLU arrêté de la commune de Saint Denis du Maine daté du 21 juillet dernier que vous m'avez transmis pour avis.

Bien que les enjeux forestiers soient très modérés sur ce territoire, ils ne vous dispensent pas pour autant de dresser un véritable diagnostic forestier dans le rapport de présentation. L'article L151-4 du Code de l'urbanisme précise pourtant bien la nécessité d'un «diagnostic établi au regard des besoins répertoriés en matière de développement forestier.... ».

Compte tenu de la faible surface forestière sur cette commune, j'émet toutefois un avis favorable à ce projet de PLU, en regrettant profondément votre peu d'intérêt pour la forêt et sa gestion durable sur votre territoire.

Je reste à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et cher collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président du CRPF
Maire d'Avoise
Antoine d'AMÉCOURT
P/O le Directeur

Arnaud GUYON

36 avenue de la Bouvardière
44800 SAINT HERBLAIN
Tél : +33 (0)2 40 76 84 35 - Fax : +33 (0)2 40 40 34 84
E-mail : paysdeloire@crpf.fr - www.foretriveefrancaise.com

DÉLEGATION RÉGIONALE DU CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE
Établissement public national régi par l'article L321-1 du Code Forestier
SIRET 180 092 355 00023 - APE 8413Z
TVA Intracommunautaire FR 75180092355